

Procès-verbal de l'assemblée générale
qui s'est tenue le 14 novembre 2015
à Ruelle-sur-Touvre (16) – salle Léo Lagrange

Programme de la matinée :

9 h 00 Accueil des adhérents et invités

9 h 15 Le mot d'accueil – M. Michel TRICOCHÉ,
 maire de Ruelle-sur-Touvre

Assemblée générale (ASFB)

- Rapport d'activités et moral
- Rapport financier & rapport des vérificateurs
- Demande de transfert patrimonial
- Perspectives et projets de l'ASFB
- Anniversaire 70 ans inauguration du monument
- Elections au conseil d'administration & vérificateurs des comptes
- Questions diverses

Le mot de la fin – M. Michel TRICOCHÉ,
 Maire de Ruelle-sur-Touvre

11 h 30 Dépôt de fleurs au monument aux Morts

12 h 15 Verre de l'amitié offert par municipalité de Ruelle-sur-Touvre

13 h 00 Repas en commun (restaurant La Cour de Ruelle)

« Je croyais que nous allions vivre une assemblée générale très ordinaire, mais l'actualité de ce vendredi 13 novembre 2015 en a décidé autrement. C'est une horrible tragédie que notre pays est entrain de vivre. Les attentats qui ont frappé Paris sont si violents que l'on ne peut s'empêcher de faire des parallèles avec ceux vécus lors de guerres précédentes. Tous les qualificatifs que nous pourrions trouver pour condamner ces assassinats ne seront jamais assez puissants !

Aussi je vous invite à observer une minute de silence en mémoire de toutes les victimes de cette barbarie terroriste. »

C'est ainsi qu'a débuté l'assemblée générale de l'ASFB.

Après avoir accueilli l'ensemble des participants et cité les excuses des absents, la présidente Michèle Dessendier remercie :

- La municipalité de Ruelle et ses services pour le prêt de la salle Léo Lagrange, et pour l'organisation du verre de l'amitié qui clôturera la matinée ;
- Les membres du conseil d'administration et les vérificateurs aux comptes qui ont aidé à préparer la réunion.

Les personnes absentes ont été excusées : « Quelques uns de nos adhérents ont connu de sérieux ennuis de santé cette année, Toutes mes pensées vont vers eux et leurs familles. »

L'inexorable passage du temps a encore fait son œuvre, quelques uns de nos amis sont décédés. Au niveau local je n'ai pas eu connaissance de tous les décès... mais il m'en est venu un en tête lors de la préparation de cette AG.

Denise Banlier est décédée l'été dernier à l'âge de 90 ans.

Elle s'était engagée au parti communiste après la seconde guerre mondiale alors que son père était mort en déportation, arrêté en voulant protéger son fils, militant communiste, recherche par la milice.

Elle était connue pour avoir été porte-drapeau départemental et national pendant plus de quarante ans de la fédération des déportés, internés, résistants patriotes. Tant que sa santé le lui a permis, elle était présente à toutes les cérémonies de la Braconne.

Exploitante agricole en Ruffécois, Denise était arrivée à Chasseneuil en 1976 pour travailler chez Desvaux.

Elle était adhérente à notre association depuis ses débuts. Je peux dire avec toute mon affection que c'était une sacrée « bonne femme ».

Au niveau national, j'ai retenu le décès du résistant **Jean-Louis Crémieux-Brilhac**, grande voix de la France Libre et historien de la seconde guerre mondiale. Héros de la campagne de France en 1940, il s'évade de son camp de prisonniers pour rallier Londres en 1941. Responsable de la communication de la France Libre, il fut l'un des premiers à dénoncer les chambres à gaz en 1944.

Pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, je vais vous inviter à observer leur minute de silence.

Puis, la présidente explique le choix de l'association dans son souhait de revenir à Ruelle-sur-Touvre pour tenir cette assemblée générale :

« Depuis la création de l'ASFB en 1986, nous sommes déjà venus à quatre reprises sur la commune de Ruelle :

1988, sous la présidence de Mme Viger, l'année où Lucie Aubrac avait pris la parole devant le monument

1997, c'était mon second mandat, le colonel Dubois était venu à la Braconne

2002, l'année de Mme Jacqueline Olivier-Timbaud

2009, l'année de Camille Senon, Oradour-sur-Glane »

Chacun a en mémoire cette année 2009, dans cette même salle, où toutes les familles arrivaient encore à échanger pour construire le chemin du souvenir.

Pour la cinquième fois, nous revoici à Ruelle car nous nous y sentons bien, au fil des municipalités et des maires successifs nous avons toujours été bien accueillis, et la clairière de la Braconne nous unit très fortement.

Notre association est empreinte de 3 communes :

Celle qui a le triste privilège d'avoir un monument sur son territoire, Brie.

Et les deux communes touchées de plein fouet par les fusillades de la Braconne :

St-Michel : 5 mai 194, 6 Résistants essentiellement de Saint-Michel et alentours

Ruelle : 15 janvier 1944, ce sont 10 Résistants de l'OCM et du groupe « Angoulême-Ruelle »

C'est Ruelle qui est maître de cérémonie tous les 15 janvier aux côtés de l'union locale Ruelloise.

« Merci de nous accueillir à Ruelle, et avant de dérouler cette matinée, je remets la présidence de cette assemblée générale à Michel Tricoche, maire de cette commune ».

Michel TRICOCHÉ, maire de Ruelle-sur-Touvre, a souhaité la bienvenue à toute l'assemblée et a rappelé que Ruelle est attaché au monument des Fusillés de la Braconne. Il évoquera au cours de la matinée son souhait de mettre le monument des Fusillés de la Braconne lors de la cérémonie que Ruelle organisera le 15 janvier 2016. Puis il invite chacun à partager le verre de l'amitié à la mairie de Ruelle juste après un hommage rendu au monument aux Morts de sa commune.

Après les événements nationaux de la veille et l'état d'urgence décrété par le Président de la République, tous les maires de France sont préoccupés par l'organisation des manifestations prévues dans leurs communes et il s'excuse par avance des échanges téléphoniques qui pourraient l'appeler à s'absenter durant la réunion.

Ainsi s'est ouverte l'assemblée générale ordinaire de l'ASFB, dont voici ci-dessous le déroulé des travaux.

1 - RAPPORT D'ACTIVITE

Adhésions 2015 : 107 adhérents. (107 en 2014) – Effectifs stables
13 familles représentées sur 4 générations
Soutenue par de nombreuses associations AC Charente
De nombreux amis et de nouvelles adhésions de sympathisants soucieux du devoir de Mémoire.

15 janvier 2015 : réunion après AG 2014 de Brie Composition du conseil d'administration de l'ASFB

Vice-Présidentes :

Colette Marciquet (vice-Présidente) fille de Marcel Baud

Josette Beaufiles (vice-Présidente) fille de Jean Barrière

Secrétaire : Colette Lassoutière et son adjoint Michel Cholet (petit fils de René Gillardie) il est aussi le porte-drapeau de l'asfb

Trésorière : Annick Lapouge (conseillère municipale et interface avec mairie de Brie – Trésorier adjoint : André Laplagne, fils de Maurice Laplagne, Résistant charentais

Jacques Bernard (neveu de Paul Bernard) : représentant de notre association dans les réunions départementales

Paul Caporossi (compositeur de la lettre du Souvenir)

Jean Corbiat (fils de Raymond Corbiat),

Michel David (l'émouvant poète),

Joëlle Danigo-Mexmain (petite-fille de Marcel Danigo, fusillé aux Trois Chênes),

Camille Dogneton, Guy Hontarrède, Geneviève Romain et Jean-Michel Urbajtel, le nouveau venu (photographe)

Bilan de nos activités et cérémonies depuis la dernière AG (le 29 nov. 2014 à Brie)

15 janvier 2015 : dépôt de gerbe lors de la cérémonie à la Braconne, organisée par la municipalité de Ruelle

10 mai 2015 : cérémonie préparée par l'ASFB – intervention d'Arthur Fouillé –
Nouveautés : nouvel horaire très apprécié de tous – verre de l'amitié offert par Brie à l'issue de la cérémonie

5 mai 2015 : dépôt de gerbe lors de la cérémonie commémorative à St-Michel

20 mai 2015 : Remise de récompenses au concours de la Résistance à Rouillac, avec Colette Baud-Marciquet (40 recueils de poèmes offerts aux lauréats)

27 juin 2015 : l'asfb a accueilli salle conférences des archives départementales Claude Pennetier, historien-chercheur au CNRS et directeur du « Maitron », Co auteur du dictionnaire biographique « les fusillés 1940-1944 »

Un adhérent de l'asfb, Jean-Pierre Besse, décédé en 2012 était un Co auteur qui s'est chargé d'écrire sur les Fusillés charentais. C'est à la demande de Monique Besse que nous avons accepté de les accueillir en Charente. L'exposition « Les fusillés de Charente » a été présentée pour l'occasion.

20 septembre 2015 : notre association fait partie d'un collectif animé par notre ami Michel Binaud. Un hommage a été rendu aux « Guillon » devant la stèle qui rappelle la mémoire de cette famille de résistants communistes. Les deux hommes ont été fusillés à Souge, les deux femmes massacrées à Auschwitz. L'asfb était présente avec son porte-drapeau.

25 octobre : cérémonie au camp de Souge. Michel Cholet représentait notre association et y a déposé une gerbe.

Sans oublier les cérémonies commémoratives des 11 novembre et 8 mai organisées à Brie qui honorent à chacune de ces dates le monument des Fusillés en plus du monument aux Morts de Brie.

3 lettres du souvenir une vraie correspondance entre l'asfb et ses adhérents

Panneau d'accueil installé à l'entrée du chemin du souvenir

Des réunions en préfecture (Jacques Bernard)

Retirage du dépliant pour public, scolaires, associations, mairies, etc....

2 - RAPPORT MORAL

L'année 2015 a été une année plus calme sur le site de la Braconne. Une fois le panneau d'accueil posé, j'ai eu le sentiment d'avoir posé un point à nos dernières années de réflexions et de tourments qui nous ont conduits sur le chemin du souvenir.

Maintenant que les évènements qui ont eu lieu sont racontés au public et surtout aux jeunes, il nous faut nous assurer que tout ce travail accompli ne soit pas vain. Il nous faut toujours être présents et animer les cérémonies, raconter sans cesse, répondre aux questions, aider à la recherche d'informations par les familles et amis de Fusillés, ils sont 84 en tout inscrits dans la clairière.

Il nous faut transmettre parce que toute société doit connaître son histoire pour avancer, se déployer et se bâtir une identité propre.

Nous ne sommes que les courroies de cette transmission.

Le prochain objectif de l'asfb est encore de transmettre.

Mais nous allons l'évoquer juste après le bilan financier.

Procédure de vote à main levée : Les rapports moral et d'activité ont été adoptés à l'unanimité

3 - RAPPORT FINANCIER (préparé et présenté par Annick Lapouge)

et vérifié par Madame Joëlle Caporossi, Georges Renon et Eric Biche (vérificateurs aux comptes de l'association).

Les documents sont consultables par les adhérents à l'ASFB auprès de la trésorière.

Bilan financier 2015 - Budget prévisionnel 2016 – Rapport des vérificateurs aux comptes

Les communes qui versent une subvention annuelle à l'ASFB ont été publiquement remerciées : Champniers, Garat, Hiersac, Mornac, Rivières, Rouillac, Ruelle/touvre, Saint-Michel, Saint-Projet, Vars. (elles ont versé 970 € sur l'exercice 2015).

La commune de Brie participe tout au long de l'année en assurant l'entretien du site et en mettant à disposition de l'association tous les moyens logistiques dont elle a besoin lors de l'organisation de cérémonies.

Le montant de l'adhésion 2016 a été fixée à 5 € (cinq) – sans changement depuis 2005, car il est constaté que la ligne « dons » laissée libre multiplie par 3 le montant de l'adhésion. Les bulletins d'adhésion seront envoyés à nos adhérents en janvier 2016 avec la lettre du Souvenir n° 29.

Procédure de vote à main levée : le rapport financier a été adopté à l'unanimité

4 - Transfert de patrimoine

L'ASFB souhaite transmettre à la collectivité (mairie de Brie) les biens qu'elle a fait ériger sur le site de la clairière de la Braconne en son nom propre.

(voir détail de ces biens en annexe, pièce n°3 – 2 pages)

Pourquoi ?

- L'ASFB n'est ni propriétaire, ni même locataire des lieux : seule une convention d'occupation a été signée entre le propriétaire (ONF) et l'occupant (mairie de Brie).
- Il s'agit déjà d'un site public, et il est souhaitable que l'ensemble de ce site appelé « Monument des fusillés de la Braconne » soit en totalité sous la seule autorité d'une collectivité territoriale.
- Le site a été reconnu au niveau départemental : il paraît donc légitime qu'une collectivité l'intègre à part entière dans son patrimoine et que les éléments dont est propriétaire l'ASFB, rejoignent les précédents éléments qui figurent déjà dans le patrimoine public de la commune de Brie.
- Dans un souci de pérennité du site : l'ASFB n'est pas éternelle, la collectivité sera la garantie de l'avenir du site.
- Dans un souci de clarté en matière de responsabilité civile si un évènement se produisait sur un élément du site : un seul interlocuteur aux assurances.

Comment ?

L'ASFB délibère en AG et rédige un PV

L'ASFB formule une demande officielle auprès mairie de Brie

Mairie de Brie délibère en conseil municipal

Contre-partie : aucune

Pas d'euro symbolique

Michel Buisson, maire de Brie, reçoit favorablement cette demande. Il la présentera en conseil municipal de Brie et propose à l'ASFB de réfléchir à une convention de fonctionnement qui pourrait intervenir par la suite pour régler les modalités d'organisation des cérémonies devant le monument des Fusillés.

5 - Perspectives et Projets de l'ASFB

Cérémonies :

- La cérémonie organisée par la municipalité de Ruelle aura lieu le vendredi 15 janvier 2016 à 15 heures.

Date anniversaire de l'inauguration du monument : 70 ans !

L'asfb se propose de s'associer pour donner un éclairage particulier lors de cette journée.

Une rencontre entre l'ASFB et la mairie de Ruelle aura lieu pour écrire un programme pour cette journée.

Mais déjà plusieurs idées se dessinent :

- une exposition sur site dès le début de l'après-midi (ASFB)
- une ou deux voitures anciennes
- une voix pour chant des partisans

Les moyens logistiques nécessaires seront demandés à la mairie de Brie.

- La cérémonie organisée par l'ASFB aura lieu le samedi 7 mai 2016 à 11 heures.

La commune de Brie reçoit à cette même date une délégation d'Allemands, dans le cadre d'un jumelage.

Il sera proposé aux Allemands d'assister à cette cérémonie.

Pour répondre à une remarque formulée par le directeur de cabinet auprès du maire de Brie, le temps du dépôt des bouquets de fleurs par les enfants à chacune des stèles citées dans l'hommage sera revu. Tous les enfants iront ensemble auprès des stèles et déposeront le bouquet à l'annonce de la stèle qui les concerne.

Aménagement du chemin du souvenir en son milieu avec traitement des eaux pluviales.

Michel Buisson, maire de Brie, confirme que des travaux seront entrepris dans ce sens. Mais aucune date n'est fixée, ces travaux seront assurés « en régie » par les services techniques de Brie.

Une ré édition **du recueil de poèmes de Michel David** est à l'étude.

Michel David, poète, se donne une année pour écrire de nouveaux poèmes qui seront ajoutés à ceux déjà existants. L'asfb ouvrira une ligne au budget prévisionnel 2017 pour soutenir ce projet

6 – ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ELECTIONS selon les statuts de l'association

Il est rappelé les modalités applicables pour le vote du tiers sortant

Article 5 :

L'association est administrée par un conseil d'administration de quinze membres élus pour trois ans. Ils sont élus à bulletin secret par les membres présents ou représentés à l'assemblée générale et à jour de leur cotisation.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année. Les premiers renouvellements seront effectués par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Au cas où l'assemblée générale ne pourrait avoir lieu une année, le mandat des membres du conseil est prorogé jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée.

Le conseil d'administration désigne son bureau qui se compose d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

TIERS SORTANT POUR L'ANNEE 2016

Tous les sortants sont candidats à rester au sein du conseil d'administration.

BAUD-MARCIQUET Colette

DANIGO-MEXMAIN Joëlle

DESSENDIER Michèle

LAPLAGNE André

LAPOUGE Annick

Aucune autre candidature n'est enregistrée au moment de procéder au vote. Chaque candidat est proposé au vote et chacun requiert l'unanimité des votants.

Toutes les personnes dont les noms suivent sont donc élus au conseil d'administration de l'ASFB : Colette Baud-Marciquet, Joëlle Danigo-Mexmain, Michèle Dessendier, André Laplagne, Annick Lapouge.

Les membres du conseil d'administration se réuniront début janvier pour constituer le bureau :

Michèle Dessendier (petite fille de Paul Bernard) - Colette Baud-Marciquet (fille de Marcel Baud) - Josette Barrière-Beaufils (fille de Jean Barrière) - Colette Lassoutière - Michel Gillardie-Cholet (petit fils de René Gillardie) – Annick Lapouge – André Laplagne – Paul Caporossi – Jean Corbiat (fils de Raymond Corbiat) – Joëlle Danigo-Mexmain – Michel David – Camille Dogneton – Guy Hontarrède – Geneviève Romain – Jacques Bernard (neveu de Paul Bernard) – Jean-Michel Urbajtel.

7 – Informations et questions diverses

- Le club Marpen et l'équipe de la maison du patrimoine ont adressé une invitation à aller voir une exposition à Tusson jusqu'au 29 mai 2016 « **1940-1945 en Nord Charente, 35 portraits de femmes et d'hommes héroïques** »

- Autre exposition à laquelle s'est rendue l'ASFB, à l'espace Mémoirel de la Résistance et de la Déportation, Vernissage du 13 novembre « **Des Charentais dans la France Libre** ». Quelques membres présents à l'assemblée ont émis le souhait d'aller visiter l'espace mémoirel, un groupe d'une douzaine de personnes a été constitué et sera accueilli par Pascal Lévêque, animateur de cet espace.

Plus aucune question n'étant proposée à l'ordre du jour, l'assemblée générale s'est terminée à 11 h00

L'ensemble des participants s'est déplacé jusqu'au monument aux Morts de Ruelle-sur-Touvre (devant la mairie).

Cette matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité de Ruelle et par un repas pris en commun au restaurant « La Cour de Ruelle » (22 convives)

Rédigé le 2 décembre 2015

La Secrétaire,

Colette Lassoutière

La Présidente,

Michèle Dessendier

Pièces jointes consultables

1. Liste des émargements (8 pages)
2. Bilan financier 2015, Budget prévisionnel 2016, Rapport des vérificateurs aux comptes (3 pages)
3. Transfert de patrimoine, mairie de Brie (2 pages)